Le bilan carbone a vingt ans

Mis au point en 2004 par Jean-Marc Jancovici, popularisé par l'Ademe et désormais dans les mains de l'Association pour la transition bas carbone (ABC), le bilan carbone fête ses vingt ans. Expert des méthodologies de calcul d'émissions de GES et lui-même opérateur, le groupe AFNOR est associé de près.

Écoutez cet article :

▶ 00:00 ○ 05:29

Publié le 05/03/2025 ① Temps de lecture : 6 minutes











C'est un anniversaire qui est passé sous les radars : le Bilan Carbone® a vingt ans ! Créé en 2004 par l'Ademe en collaboration avec l'ingénieur spécialiste du climat Jean-Marc Jancovici, cet outil a fait entrer l'expression « bilan carbone » dans le langage courant, pour désigner toute démarche de calcul du poids d'un produit, d'un service ou d'un organisme en émissions de gaz à effet de serre... même sans que la vraie méthodologie Bilan Carbone® (avec un grand B, un grand C et un petit ®) soit utilisée. Celle-ci correspond d'ailleurs à une marque déposée, dont l'exploitation est réservée aux membres de l'Association pour la transition bas carbone (ABC), qui en a hérité de l'Ademe en 2011.

Ce faisant, l'expression est devenue synonyme d'empreinte carbone, car elle implique de raisonner sur l'ensemble du cycle de vie de la source d'émissions étudiée, de la fabrication à la fin de vie. C'est ce qui en a fait sa particularité, sa robustesse et sa renommée: l'outil prend en compte l'ensemble des émissions directes, indirectes et associées de gaz à effet de serre générées par la source étudiée, le tout exprimé en tonnes de dioxyde de carbone équivalent (CO2eq). Une autre méthode, le GHG Protocol, propose un raisonnement similaire en termes de « scopes » (scope 1, scope 2, scope 3).

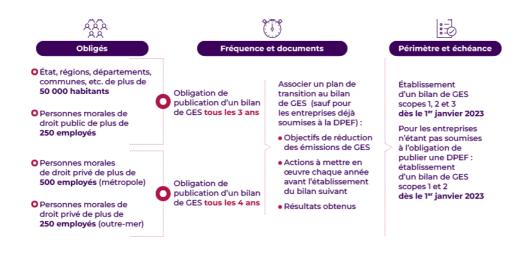
Le bilan carbone, un outil complet et rigoureux

Cette approche holistique par catégories d'émissions, dans une logique de cycle de vie, est précisément ce qui rapproche le Bilan Carbone® de l'univers des normes volontaires d'AFNOR, en particulier des normes internationales de la famille ISO 14060, qui décrivent les méthodes de calcul et de quantification des émissions de gaz à effet de serre. Mentionnons ainsi les normes NE EN ISO 14064-1 C., norme qui pose le fameux découpage en émissions directes et indirectes, et NF EN ISO 14067 C. sur le calcul d'une empreinte carbone d'un produit. « Les normes ISO donnent le la pour comptabiliser ; le Bilan Carbone® ajoute à cela l'action : à un bilan carbone est toujours associé un plan de transition, étape fondamentale pour construire une feuille de route bas carbone. Il y a un point de départ et une ligne d'arrivée », précise Claire Delabre-Chagué, responsable d'AFNOR Energies, l'entité du groupe AFNOR fédérant l'ensemble de l'offre sur le sujet.

En France, le Bilan Carbone® a vraiment décollé à l'occasion du Grenelle de l'environnement : en 2010, il a fait son entrée dans la loi, sous le nom officiel de « bilan d'émissions de gaz à effet de serre » (BEGES). La loi Grenelle 2 fixe alors aux grands acteurs publics et privés des obligations de publication à échéances régulières. Une mesure toujours en vigueur aujourd'hui, qui s'avère d'ailleurs très utile pour les nouvelles règles de reporting extra-financier. Grâce aux résultats obtenus, les acteurs économiques peuvent se faire une idée de la manière dont leur activité contribue au réchauffement climatique, et agir en conséquence. Par exemple en révisant leur politique d'importations, afin d'alléger leurs émissions indirectes et associées, un levier voué à être davantage actionné avec l'arrivée en Europe de la taxe carbone aux frontières (dispositif MACF). Fin février 2025, la base de données Bilan GES C de l'Ademe recensait 8 727 BEGES dûment effectués et déposés.

1

0.0



En plus de diffuser en France les normes ISO propres au calcul des émissions de gaz à effet de serre, le groupe AFNOR prend une part active au développement des méthodes d'évaluation reposant sur le Bilan Carbone®. Un partenariat signé fin 2024 avec l'ABC permettra bientôt à sa filiale AFNOR Compétences de déployer des formations en lien avec la méthodologie du Bilan Carbone® et plus largement sur le thème de la décarbonation. Le groupe AFNOR dispose lui-même d'une équipe de consultants maîtrisant l'outil Bilan Carbone®, logée dans l'entité AFNOR Energies Ingénierie. « L'exercice est appréhendé comme une brique d'une démarche plus large englobant décarbonation et efficacité énergétique », décrit Marion Ripaux, responsable développement de cette entité.

AFNOR Compétences délivre d'ores et déjà des <u>formations</u> <u>C</u> sur les fondamentaux de la comptabilité carbone, insistant sur la notion d'analyse de cycle de vie. La communauté grandissante des évaluateurs de Bilan Carbone®, ces experts amenés à vérifier les déclarations faites par les acteurs ayant utilisé ce référentiel, aura bientôt à disposition de quoi signaler son professionnalisme: AFNOR Certification, autre filiale du groupe, développe avec l'ABC une certification de compétences.

AFNOR Certification propose déjà une <u>prestation</u> de vérification et de validation d'empreinte carbone <u>C</u> aux entreprises faisant le choix de conforter leurs allégations carbone par le regard d'un organisme tiers indépendant. « <u>Cette prestation procure transparence et crédibilité à des données environnementales, favorisant ainsi une gestion plus responsable des impacts climatiques, à rebours du greenwashing », explique Marie Vigier, sa responsable chez AFNOR Certification.</u>

En savoir plus

